

Rapport de la 3ème rencontre de l'AMAD avec les fédérations nationales sportives

Dans le cadre de son programme annuel, l'Agence Marocaine Anti-Dopage (AMAD) a tenu avec les Fédérations nationales sportives le 18 Avril 2024, sa troisième rencontre au Centre Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance à Bouznika, Sous le thème « **Les défis antidopage et le positionnement du Maroc à l'international** ».

En plus des représentants des 31 Fédérations sportives, étaient présents à cette rencontre, les représentants du Comité National Olympique Marocain, du ministère chargé des sports, du ministère des finances, du ministère de la jeunesse ainsi que des représentants des médias et différents intervenants.

L'objectif de cette rencontre annuelle était de partager les activités de l'AMAD durant l'année 2023, de présenter les modifications législatives concernant la lutte antidopage (loi 06-23), de donner un aperçu sur la gestion des résultats et l'arrangement d'affaire, et compte tenu de la spécificité de l'année olympique Paris 2024, informer les fédérations sur les exigences en matière du programme antidopage préparant les prochains Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques, et également présenter l'étude qui est en cours sur les Compléments alimentaires conduite entre l'AMAD, la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé et l'UNESCO, et inciter les fédérations à y participer activement.

L'ouverture de la réunion, a été faite par Dr Abouali Fatima, présidente de l'AMAD qui a souhaité la bienvenue à l'assistance et a insisté sur le rôle des fédérations nationales sportives pour réussir tout programme de la lutte antidopage aussi bien sur le volet éducation et sensibilisation que le volet des opérations de contrôle en et hors compétition.



Le programme a commencé par une présentation de Dr Fatima MELLAH, cadre au pôle contrôle et enquêtes sur les activités réalisées par l'AMAD au cours de l'année 2023, passant ainsi en revue le programme de l'éducation qui a connu une augmentation de 43.9 % par rapport à l'année précédente.

Cette année a été marquée par l'organisation sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu L'assiste, de la Caravane Nationale « **Sports sans dopage** » qui a pour objectif de sensibiliser la population et notamment les jeunes sur les risques du dopage sur la santé ; ainsi durant l'année 2023, elle a sillonné cinq régions du Maroc et a touché plus de 8600 bénéficiaires.

Autre mission principale de l'AMAD, est le contrôle antidopage qui ne peuvent être menés qu'après une bonne évaluation des risques de dopage dans les différents sports définissant un plan de répartition de contrôle intelligent. Pendant l'année 2023, le nombre de contrôle a connu une augmentation de 26,11%, en comparaison avec l'année 2022, avec un total de 1159.



L'AMAD a pu acquérir deux unités mobiles sous forme de stations destinées aux prélèvements antidopage aussi bien urinaires que sanguins.

Concernant la formation, au cours de l'année 2023, l'agence a procédé à :

- La formation de 31 nouveaux ACD ;
- La ré-accréditation de 25 anciens ACD ;
- La formation de 49 éducateurs ;
- La formation de 20 médecins de plusieurs spécialités médicales dans le cadre de la préparation d'un panel d'experts des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT).

Le volet partenariat et coopération a connu sur le plan national, la signature de 10 nouvelles conventions :

Huit conventions avec les Fédérations Royales Marocaines Sportives à savoir :

- La Fédération Royale Marocaine de Voile ;
- La Fédération Royale Marocaine de Plongée et d'Activités Subaquatiques ;
- La Fédération Royale Marocaine de Hockey ;
- La Fédération Royale Marocaine des Sports Aérobic, Fitness, Hip Hop et Disciplines Assimilées ;
- La Fédération Royale Marocaine de Pétanque ;
- La Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles ;
- La Fédération Royale Marocaine de Sambo et Jai Jitsu.

Et trois conventions avec :

- L'Université Moulay Ismail de Meknès ;
- La Fondation Mohamed VI des Sciences de la Santé ;
- L'Association Nationale Femme Activité Physique et Sport.

Sur le plan international, l'agence a pu signer une convention de partenariat avec l'Agence Internationale pour les contrôles (ITA).

D'autre part, l'AMAD a pu organiser le 33ème Congrès Africain de médecine du Sport et a pu participer à de nombreuses réunions internationales.

La deuxième présentation a été faite par Pr. Moulay Ahmed BELLIMAM, secrétaire général de l'AMAD qui a fait une lecture explicite de toutes les modifications apportées à la loi marocaine antidopage par la loi 06-23 ; ce qui a permis à notre pays d'échapper de justesse à une non-conformité avec les conséquences lourdes que ça peut engendrer.



Il a bien expliqué le principe de la conformité qui se fait sur deux niveaux, l'un par rapport à la convention de l'UNESCO via le questionnaire ADLogic et l'autre par rapport au code mondial antidopage via le questionnaire de conformité au code (CQQ), auquel l'exercice de l'AMAD était conforme à 100%.

La 3ème communication présentée par Mr Mokhtar SENTISSI, a abordé la question de la gestion des résultats et l'arrangement d'affaires, il a rappelé à l'assistance que c'est un processus destiné à résoudre les questions de violations des règles antidopage de manière équitable, rapide et efficace et que parmi les apports du code 2021, l'introduction dans son article 10.8 de la procédure d'accord sur la gestion des résultats comme mode alternatif aux poursuites disciplinaires dont l'AMAD est investie. Il consiste à proposer à l'auteur de la violation ayant reconnu les faits d'exécuter la sanction proposée contre l'extinction de l'action disciplinaire.



En effet cette procédure n'est qu'une possibilité pour le sportif de renoncer à une procédure fastidieuse, possiblement couteuse et longue et lui permettra une réduction de la durée de suspension.

En rapport avec les préparations des jeux olympiques et paralympique Paris 2024, toutes les fédérations ayant des athlètes potentiellement qualifiés ou en cours de qualification doivent connaître les exigences en matière de contrôle et éducation antidopage. Dans cette optique Dr Maria WINDY a rappelé les critères d'éligibilité des sportifs aux jeux olympiques et parmi cela le fait que tous les participants aux jeux acceptent le Code antidopage comme condition de leur participation tout en notant que le processus dopage lors des jeux olympiques a été délégué à l'ITA et que pour les jeux paralympiques le processus reste sous la tutelle du comité international paralympique (IPC).

Les recommandations sont axées sur :

- Les sports à risque élevé, moyen ou faible selon l'évaluation des risques ;
- Les délais pour effectuer les contrôles et les délais entre les contrôles exigés ;
- Le nombre de contrôles selon le risque et le type de sport d'équipe ou individuel ;
- La distribution des tests en compétition ou hors compétition ;
- Les contrôles sanguins ou urinaires selon les standards internationaux ;
- Les Formulaires de contrôle doivent être saisis à temps sur ADAMS ;
- L'inclusion des sportifs ayant trois tests ou plus dans le groupe cible s'il n'y sont pas déjà ;
- Le stockage de certains échantillons identifiés par l'évaluation des risques afin d'appuyer une ré-analyse potentielle à l'avenir.

La dernière communication faite par Mme Oufkir Ilham a présenté l'étude en cours sur l'utilisation des compléments alimentaires dont l'objectif est d'identifier ceux qui contiennent les substances interdites disponibles sur le marché marocain et d'évaluer leur



utilisation par les sportifs marocains ce qui va aboutir à élaborer des règles de bonnes pratiques avec proposition de programme de sensibilisation efficace.

Après les séances de discussion ouvertes dans la salle et l'interventions de plusieurs



participants, monsieur le secrétaire général de l'AMAD a présenté un récapitulatif sur le suivi des recommandations de la dernière rencontre de l'AMAD avec les fédérations qui a eu lieu le 21 mars 2023, 7 recommandations sur 8 ont été satisfaites comme le montre le tableau ci-après :

Recommandations 2023 et leur suivi

Recommandations	Suivi
Développer des partenariats entre l'AMAD et les FN.	14 Conventions signées.
Communiquer à l'AMAD les programmes sportifs nationaux et internationaux.	100% des fédérations ayant signé une convention.
Etablir des programmes d'éducation et de sensibilisation adéquats.	-----
Accompagner les programmes sensibilisation pour les scolaires.	Caravane nationale.
Participer à la caravane nationale « sport sans dopage ».	Une douzaine de fédérations.
Sensibiliser les sportifs aux risques de l'automédication et à leur droit de demander des AUTs lorsque c'est nécessaire.	Intervention au cours du webinaire organisé par le CNOM.
Eviter la consommation des compléments alimentaires.	Intervention au cours du webinaire organisé par le CNOM.
Inciter les fédérations à participer aux études et recherches scientifiques programmées par l'AMAD.	10 fédérations ont été déjà intégré à l'étude sur les Compléments alimentaires.

Par la suite, monsieur le secrétaire général a présenté les recommandations retenues au cours de cette rencontre annuelle 2024 :

- Reprendre la recommandation de 2003 non réalisée et qui incite les fédérations à établir un programme d'éducation propre pour mettre le sportif au cœur de l'action ;
- Encourager l'ouverture de l'AMAD sur l'Afrique ;
- Communiquer et vulgariser la procédure de gestion des résultats et l'arrangement de l'affaire ;
- Diffuser largement le questionnaire de l'étude sur les compléments alimentaires pour une meilleure participation des fédérations à la recherche scientifique ;
- Impliquer les fédérations pour qu'elles soient porteurs du projet de la journée de la rencontre annuelle.

